

### Questions au Feuilleton

Secrétariat d'État—Crédits 1b, 15b, 20b, 40b et L62b

*Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale*

Affaires extérieures—Crédits 1b, 10b, L18b, L19b, 30b, 31b et 45b

Défense nationale—Crédits 1b et 10b

*Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques*

Finances—Crédits 15b et 21b

Industrie et Commerce—Crédits 1b, L36b, L37b, 40b et 51b

Revenu national—Crédits 1b et 5b

*Au comité permanent des pêches et des forêts*

Environnement—Crédits 1b, 5b, 10b, 15b, 20b et 30b

*Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales*

Consommation et Corporations—Crédits 5b et 25b

Santé nationale et Bien-être social—Crédits 10b, 25b et 30b

*Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien*

Affaires indiennes et Nord canadien—Crédits 5b, 25b, 30b, 35b et L50b

*Au comité permanent de la justice et des questions juridiques*

Justice—Crédit 32b

Solliciteur général—Crédits 5b et L30b

*Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration*

Travail—Crédit 1b

Main-d'œuvre et Immigration—Crédit 5b

*Au comité permanent de la gestion et des services aux députés*

Parlement—Crédit 5b

*Au comité permanent des prévisions budgétaires en général*

Conseil privé—Crédits 1b et 5b

Science et Technologie—Crédits 5b et 10b

Secrétariat d'État—Crédit 105b

Approvisionnement et Services—Crédits 5b et L11b

Conseil du Trésor—Crédits 1b, 20b et L35b

*Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics*

Énergie, Mines et Ressources—Crédits 5b, 6b, 7b, L25b, 35b et L72b

Travaux publics—Crédits 10b, 15b, 20b et 40b

*Au comité permanent des privilèges et élections*

Conseil privé—Crédit 10b

*Au comité permanent de l'expansion économique régionale*

Expansion économique régionale—Crédits 1b et 5b

*Au comité permanent des transports et des communications*

Transports—Crédits 5b, 10b, 15b, 20b, 30b, 40b, 90b, 99b et 100b

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

[Français]

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 335, 512, 923, 946, 950, 1041 à 1071 incl., 1095, 1097 à 1101 incl., 1105, 1106, 1119, 1124, 1128, 1145 et 1273.

[M. Cafik.]

[Texte]

### COMMISSION DE REVISION DE L'IMPÔT—LE RECOURS DES AGENCES D'EMPLOI PRIVÉ

Question n° 335—**M. McKenzie:**

1. La Commission de revision de l'impôt a-t-elle eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a)* à temps partiel, *b)* à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a)* le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi privées, *b)* le taux horaire moyen versé aux employés, *c)* le montant total versé par la Commission de revision de l'impôt en (i) 1975 (ii) 1976?

**M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** 1. *a)*(v) 17 employés à temps partiel en 1974-1975; 12 employés à temps partiel en 1975-1976. *b)* Néant.

2. Les employés à temps partiel fournis par les agences sont payés sur le budget principal.

3. *a)* 1974-1975: \$5.29 l'heure; 1975-1976: \$6.26 l'heure. *b)* Les renseignements ne sont pas disponibles car les taux horaires versés aux employés sont calculés par les agences. *c)*(i) Montant total pour 1974-1975: \$15,663.53. (ii) Montant total pour 1975-1976: \$21,037.23.

### CAC—LES DEMANDES DE PRESTATIONS ACCEPTÉES OU REJETÉES À FREDERICTON (N.-B.)

Question n° 512—**M. Howie:**

Pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, combien de demandes de prestations d'assurance-chômage présentées à Fredericton (N.-B.) ont été *a)* acceptées, *b)* rejetées?

**L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** *a)* 10,599; *b)* 1,717.

### FABRICANTS CANADIENS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES—LA VÉRIFICATION DES MATIÈRES PREMIÈRES

Question n° 923—**M. Herbert:**

1. Un fabricant canadien de produits pharmaceutiques doit-il vérifier si toutes les matières premières importées sont conformes aux normes?

2. Une société de produits pharmaceutiques peut-elle importer un produit fini d'un pays où la loi n'exige pas des fabricants qu'ils vérifient toutes les matières premières?

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Les fabricants canadiens de produits pharmaceutiques sont tenus de vérifier au Canada l'identité, la teneur et la pureté de toutes les matières premières (domestiques et importées) qu'ils utilisent dans les médicaments, une fois les matières premières livrées à leurs locaux.

2. Dans certain cas, il se peut que les fabricants étrangers ne vérifient pas l'identité, la teneur ou la pureté de toutes les matières premières. Toutefois, la plupart des pays exportant des produits pharmaceutiques au Canada possèdent des règlements analogues à ceux du Canada. Dans tous les cas, les produits finis importés au Canada doivent être complètement vérifiés au Canada avant d'être mis en circulation.